

Chasse et Pêche.—Rapport annuel du ministère de la Chasse et de la Pêche; Lois et règlements sur la chasse et la pêche; Relevé des lois et règlements sur la chasse et la pêche; Alimentation et maladies du renard; Le vison en captivité; Parasites des animaux à fourrure; Skylostomiase du renard; Etudes sur le sang normal du renard; Rapport du comité spécial du poisson, 1928-1930; Rapport du comité spécial du gibier, 1931-1933; Conservation de l'achigan noir à petite bouche; Conservation du maskinongé; Conservation de la truite mouchetée.

Santé.—*Lois.*—Loi sur l'Hygiène publique et sur la vaccination; Loi de prévention des maladies vénériennes; Loi sur les cimetières; Loi des hôpitaux publics; Loi des hôpitaux privés; Loi des sanatoria pour tuberculeux; Loi des maisons de maternité; *Règlements.*—Contrôle des maladies contagieuses; Contrôle des maladies vénériennes; Règlements concernant la fabrication des eaux gazeuses, eaux distillées et minérales, la fabrication des sirops, vins et bières; Mesures sanitaires dans les camps forestiers et miniers; Construction et aménagement des piscines; Approbation des systèmes d'aqueduc. *Publications.*—De nombreux bulletins sur le bébé, le cancer, la clinique générale, l'exercice physique, l'éducation domestique, l'art de parler en public, divers problèmes et les maladies vénériennes peuvent être obtenues du ministère de la Santé d'Ontario, à Toronto. Une liste complète de ces publications paraît tous les ans dans l'Almanach de la Santé.

Voirie.—Rapport annuel; Opérations annuelles de l'Association des bonnes routes; (15) Loi régissant la circulation sur les routes; (19) Plan général des ponts en acier sur les grandes routes, 1917; (22) Rapport sur l'amélioration des rues, 1917; (34) Plantation et entretien des arbres bordant les routes, 1923; (35) Loi sur les véhicules pour transports commerciaux 1931, et amendement 1934; Loi et règlements sur les véhicules publics; Codification des lois sur l'amélioration des routes, 1931; Carte routière officielle de l'Ontario, gratis sur demande.

Travail.—*Législation.*—Loi du ministère du Travail; Loi régissant la construction des manufactures, des ateliers et des édifices à bureaux; Loi des chaudières à vapeur; Règlements interprovinciaux pour la construction et l'inspection des chaudières, réservoirs et accessoires au Canada; Loi concernant les mécaniciens de moteurs fixes et grues à vapeur et règlements concernant l'émission de certificats; Loi des bureaux de placement et règlements régissant les agences de placement; Loi des apprentis et règlements régissant le travail des apprentis dans les métiers de la construction; Règlements concernant la protection des personnes travaillant dans l'air comprimé; Règlements concernant la protection de personnes travaillant dans les tunnels et les caissons ouverts; Loi du salaire minimum; Ordonnances de la Commission du salaire minimum. *Rapports.*—Rapport annuel du ministère du Travail, y compris les rapports du Surintendant général des bureaux du gouvernement sur le Service de placement au Canada, de l'Inspecteur en chef des manufactures, de l'Inspecteur des chaudières à vapeur, du Président du bureau des examinateurs des mécaniciens pour moteurs fixes et grues à vapeur, de l'Inspecteur de l'apprentissage; Rapport annuel de la Commission du salaire minimum. *Brochures.*—Ministère du Travail de l'Ontario; Pourquoi des certificats pour les ingénieurs de moteurs fixes et de grues à vapeur?; Chaudières, machines, engins, turbines, condensateurs, pompes; Réfrigération et air comprimé; Combustion; Débutants dans les opérations d'une usine à force motrice; Enquête sur le bien-être industriel en Ontario.

Terres et Forêts.—(Distribution gratuite). Rapport annuel. Pli sur les terres des colons de l'Ontario-Nord et la colonisation. Pli sur les maisons d'été, les touristes et les campeurs dans l'Ontario. Les arbres des forêts de l'Ontario (25 cents). Terres à bois de l'Ontario. Plantation d'arbres. Forces hydrauliques en Ontario (50 cents). La grande route Ferguson. La route Sault Ste-Marie-Pembroke. Cueillette des cônes de pin. Les arbres pour les écoles. Chaussées du nord-ouest de l'Ontario et attractions touristiques. Ressources forestières de l'Ontario.

Mines.—Loi des Mines, S.R.O., 1927, avec amendements de 1928 à 1934 inclusivement. Manuel—Mines et ressources minérales de l'Ontario, cinquième édition, 1931. Bulletin 98, Rapport préliminaire sur la production minérale d'Ontario en 1934; Rapport de la Commission Royale d'Ontario sur le nickel, 1917; Rapport du Comité sur le minerai de fer d'Ontario, 1923; Volume XXX, Partie II, Gisements d'or en Ontario; Volume XXXIII, Partie II, 1924; Région aurifère de Porcupine; Rapport définitif du Comité conjoint sur la tourbe, 1925; Volume XXXVII, Partie II, 1928, Région aurifère de Kirkland Lake; Volume XLIII, Partie I, 1934, Revue statistique des mines d'Ontario en 1933; Bulletin N° 25, Liste des publications (troisième édition) donnant tous les rapports publiés jusqu'à mars 1932; Bulletins Nos 80 et 93, Le numéraire et la crise mondiale; Bulletin N° 83, Twenty-five years of Ontario's Mining History; Guide du Prospecteur dans les champs miniers d'Ontario, 1934.

Premier Ministre.—Rapports de la Commission de contrôle des Liqueurs de l'Ontario et de la Commission du chemin de fer Temiscamingue et Nord-Ontario. Manuel du Touriste. Rapport de la Commission du parc Queen Victoria à Niagara Falls.

Secrétaire Provincial.—Rapports annuels; Commission des pardons conditionnels; Prisons et maisons de correction; Rapport annuel du Secrétaire et Registraire de la province d'Ontario (ce rapport est présenté chaque année à l'Assemblée Législative, mais n'a pas été imprimé depuis plusieurs années.) La loi des Compagnies, y compris la Loi des Corporations extra-provinciales. Loi dite de main-morte et institutions de charité, et la Loi de l'information sur les compagnies. La Loi du mariage. Manuel des médecins avec liste internationale des causes de décès. Rapport annuel des naissances, mariages et décès. Le Manuel à l'usage des médecins avec liste internationale des causes de décès est publié par le Bureau Fédéral de la Statistique mais cette branche possède des exemplaires pour distribution sur demande.